

---

**PR5.2.1**

Projet d'agrandissement de la marina Le Nautique  
Saint-Jean à Saint-Jean-sur-Richelieu

6211-04-064

SHE-00228826 (NAUS)

Soumis le : 24 janvier 2017



**LE NAUTIQUE**

## **Le Nautique Saint-Jean**

**Agrandissement de la marina  
Le Nautique Saint-Jean  
à Saint-Jean-sur-Richelieu**

**Étude d'impact sur  
l'environnement**

Addenda n° 2

**Les Services exp inc.**

150, rue de Vimy  
Sherbrooke (Québec) J1J 3M7  
Tél. : 819 562-3871  
Télec. : 819 565-2726



# Le Nautique Saint-Jean

## Agrandissement de la marina Le Nautique Saint-Jean à Saint-Jean-sur-Richelieu

Étude d'impact sur l'environnement  
déposée au ministère du Développement durable,  
de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

Addenda n° 2

Projet n° :  
SHE-00228826-A0 (NAUS)

Préparé par :  
**Les Services exp inc.**  
150, rue de Vimy  
Sherbrooke (Québec) J1J 3M7  
Tél. : 819 562-3871  
Télééc. : 819 565-2726  
[www.exp.com](http://www.exp.com)



---

Patrice Bigras, géographe, M.Sc.  
Chargé de projet

Date :  
2017-01-24





## Avis juridique

Le présent rapport a été préparé par Les Services **exp** inc. pour le compte de **Le Nautique Saint-Jean inc.**

Toute utilisation qu'une tierce partie fera de ce rapport ou toute action ou décision prise sur son fondement demeure la responsabilité de ladite partie. Les Services **exp** inc. ne peuvent être tenus responsables des dommages subis, le cas échéant, résultant des décisions prises ou des actions posées par un tiers en vertu du présent rapport.



## Équipe de réalisation

### Marina Le Nautique Saint-Jean

Président directeur général

Pierre Senécal

### Les Services exp inc.

Chargé de projet

Patrice Bigras, géographe, M.Sc.

Spécialistes

Patricia Gagnon, biologiste  
Guy Parenteau, géographe  
Nicolas St-Pierre, urbaniste

Cartographie et géomatique

Martin Auger, géographe

### Référence à citer :

---

Les Services **exp** inc. (2017). *Agrandissement de la marina Le Nautique Saint-Jean à Saint-Jean-sur-Richelieu. Étude d'impact sur l'environnement. Addenda n° 2*. Rapport réalisé pour Le Nautique Saint-Jean inc., 6 p.



## Table des matières

	<b>Page</b>
<b>1. Introduction .....</b>	<b>1</b>
<b>2. Réponses aux questions et commentaires .....</b>	<b>3</b>



## Liste des abréviations

CDPNQ	Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec
CEHQ	Centre d'expertise hydrique du Québec
COSEPAC	Comité sur la situation des espèces en péril au Canada
COVABAR	Comité de concertation et de valorisation du bassin versant de la rivière Richelieu
CPTAQ	Commission de protection du territoire agricole du Québec
EC	Environnement Canada
EEE	Espèce exotique envahissante
ÉIE	Étude d'impact sur l'environnement
EMV	Espèce menacée ou vulnérable
ESMV	Espèce susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable
ISQ	Institut de la statistique du Québec
LEP	Loi sur les espèces en péril
LHNC	Lieu historique national du Canada
LQE	Loi sur la qualité de l'environnement
MAMOT	Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
MAPAQ	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
MCC	Ministère de la Culture et des Communications
MDDELCC	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
MEF	Ministère de l'Environnement et de la Faune**
MFFP	Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
MPO	Pêches et Océans Canada
MRC	Municipalité régionale de comté
MRNF	Ministère des Ressources naturelles et de la Faune**

## Liste des abréviations (suite)

MTQ	Ministère des Transports du Québec
PC	Parcs Canada
SADR	Schéma d'aménagement et de développement révisé
SC	Statistique Canada

*\*\* Ancien nom plus en usage sauf dans les références*

## 1. Introduction

Le présent document constitue le deuxième addenda à l'« *Étude d'impact sur l'environnement de l'agrandissement de la marina Le Nautique Saint-Jean à Saint-Jean-sur-Richelieu* » datée du 10 février 2016 et déposée par Le Nautique Saint-Jean auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) en février 2016.

Il vise à répondre aux questions et commentaires formulés par la Direction de l'évaluation environnementale des projets hydriques et industriels du MDDELCC ainsi que par certains autres ministères et organismes, tels que colligés dans le document intitulé « *Questions et commentaires sur la recevabilité de l'étude d'impact sur l'environnement pour l'agrandissement de la marina Le Nautique Saint-Jean* » en date du 18 janvier 2017 (dossier 3211-04-061).

Les réponses fournies dans le présent document suivent la même séquence de présentation que celle des questions et commentaires formulés par le MDDELCC.



## 2. Réponses aux questions et commentaires

Les questions et commentaires du MDDELCC sont indiqués à la suite des en-têtes de section du document reçu.

### INSTALLATION

- Selon l'étude d'impact, 62 blocs d'ancrage seront nécessaires pour le maintien des pontons. La méthode qui sera utilisée pour l'installation de ces blocs d'ancrage (58 déjà implantés et les quatre à ajouter) de même que les pontons associés doit être précisée.

#### Réponse

Dans un premier temps, les blocs d'ancrage de même que les pontons sont transportés sur des remorques jusqu'en bordure de la rivière Richelieu, à proximité du quai de services, tel que montré sur la photo 32 ci-après<sup>1</sup>. De là, une grue mobile soulève et transporte chaque bloc d'ancrage au-dessus de l'eau, puis le descend dans l'eau sans qu'il ne touche le fond (photo 33). Une fois immergé, le bloc d'ancrage est alors suspendu sous une embarcation motorisée en forme de U, puis transporté jusqu'à son emplacement prévu (photo 34). Le bloc d'ancrage est alors descendu progressivement à l'aide d'un treuil manuel jusque sur le lit du bassin de la marina.



Photo 32 : Ponton transporté à l'aide d'une grue mobile pour la mise à l'eau (2014-12-09).

<sup>1</sup> La numérotation des photos débute à 32, soit à la suite des photos présentées dans l'addenda 1.



Photo 33 : Bloc d'ancrage transporté à l'aide d'une grue pour la mise à l'eau (2014-12-09).



Photo 34 : Embarcation motorisée transportant un bloc d'ancrage immergé et suspendu sous l'embarcation (2014-12-09).

Par la suite, les pontons flottants sont mis à l'eau à l'aide de la grue mobile, puis remorqués jusqu'à leur emplacement prévu. Ils sont alors attachés aux blocs d'ancrage à l'aide de chaînes en acier galvanisé, tel que montré sur la photo 10 du rapport d'ÉIE.

- L'évaluation du coût global du projet doit être fournie.

#### Réponse

Le coût global du projet s'élève à environ 1 000 000 \$, taxes en sus.

### ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

- Des espèces exotiques envahissantes sont présentes sur le site des travaux. L'initiateur doit s'engager à intégrer, parmi les mesures d'atténuation, les éléments suivants :
  - s'assurer que toute machinerie et toute structure qui seront mises à l'eau seront dépourvues de fragments de plantes, de boues et d'invertébrés;
  - si certains travaux sont effectués à partir d'embarcations et qu'il y a des risques de fragmentation des colonies de myriophylle à épi, l'initiateur devra mettre en place des barrières flottantes qui empêcheront les fragments de se propager à l'extérieur de la zone de travaux. Ces fragments devront être récoltés et éliminés avec les ordures.

#### Réponse

Le Nautique Saint-Jean s'engage à mettre en œuvre ces mesures d'atténuation.

- L'initiateur doit s'engager à transmettre au Ministère le fichier de forme (*shapefile*) ayant servi à produire la carte de répartition des espèces exotiques envahissantes observées dans la zone à l'étude. Si des informations sont également disponibles sur l'abondance de ces espèces, celles-ci doivent aussi être fournies.

#### Réponse

Cinq espèces exotiques envahissantes ont été observées dans la zone d'étude, soit deux espèces sur la jetée de pierres, au sud du bassin de la marina, et trois dans l'herbier aquatique situé entre le chenal de navigation donnant accès à la rampe de mise à l'eau municipale et le muret de béton délimitant le bassin. Voici les informations disponibles sur l'abondance de ces espèces :

- Érable à Giguère : Quelques spécimens arborescents et arbustifs dispersés sur la jetée de pierres;
- Nerprun bourdaine : Quelques spécimens arbustifs dispersés sur la jetée de pierres;
- Butome à ombelles : Quelques plants seulement dans la partie nord de l'herbier aquatique, entre la rampe de mise à l'eau et l'usine de filtration d'eau potable;
- Salicaire pourpre : Plusieurs plants dans la partie nord de l'herbier aquatique, entre la rampe de mise à l'eau et l'usine de filtration d'eau potable;

- Myriophylle à épi : Plusieurs plants dans la partie au centre de l'herbier aquatique, principalement face à l'usine de filtration d'eau potable.

Le fichier de forme demandé a été transmis par courriel, au Ministère, le 23 janvier 2017, à l'attention de Mme Annie Ouellet, chargée de projet à la Direction de l'évaluation environnementale des projets hydriques et industriels.

## PRISE D'EAU POTABLE

- La prise d'eau municipale est située à un endroit vulnérable et le risque de contamination en cas de déversement dans la marina (ex. : eaux usées, eau de cale, etc.) existe. De plus, il est connu que la qualité de l'eau brute provenant de la prise d'eau localisée dans la marina est de moins bonne qualité que celle tirée de la prise d'eau d'Iberville, localisée 425 m en amont. La turbulence, le transport d'algues et de plantes aquatiques par les hélices et le nettoyage des bateaux, pourraient, entre autres, contribuer à détériorer davantage la qualité de l'eau brute. Ainsi, le plan de contingence présenté à l'annexe 4 de l'addenda 1 doit également considérer les activités d'exploitation de la marina sur la prise d'eau municipale.

### Réponse

Le Nautique Saint-Jean entreprendra sous peu des démarches auprès de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu pour modifier le plan de contingence adopté par les deux parties afin de prendre également en considération les activités d'exploitation de la marina.

- En vertu du *Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection* (RLRQ, chapitre Q-2, r.35.2), la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu est tenue de réaliser une analyse de vulnérabilité de ses sources d'eau potable d'ici le 1<sup>er</sup> avril 2021. À la suite de cette analyse, la Ville pourrait entreprendre des démarches pour sécuriser sa prise d'eau. L'initiateur est invité à communiquer avec la municipalité à ce sujet.

### Réponse

Le Nautique Saint-Jean prend bonne note de ce commentaire et communiquera sous peu avec la Division eau potable du Service des infrastructures et gestion des eaux de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu.

